



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 15 novembre 2021
ARS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 15 NOVEMBRE 2021

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté ARS n° 2021-3881 du 26 octobre 2021 portant sur la nouvelle composition de la commission permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est,

Arrêté ARS n° 2021-3882 du 26 octobre 2021 portant sur la nouvelle composition de la commission spécialisée de la santé,

Arrêté ARS n° 2021-3883 du 26 octobre 2021 portant sur la nouvelle composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins,

Arrêté ARS n° 2021-3884 du 26 octobre 2021 portant sur la nouvelle composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux,

Arrêté ARS n° 2021-3885 du 26 octobre 2021 portant sur la nouvelle composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de la Stratégie

ARRETE ARS Grand Est n°2021/3881 du 26 octobre 2021
Relatif à la composition de la commission permanente de la Conférence Régionale de
la Santé et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2021-3514 du 11 octobre 2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La Commission Permanente constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

Collège	Titulaires	Suppléants	
Collège n°1 : Représentants des collectivités territoriales	Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
	Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Collège n°2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux	BURY Josette AFTC LORRAINE	TERRAZZANO Emma Afa Crohn RCH (association François Aupetit)	CLEMENT Raymond Fédération Nationale des Associations de Retaités
	MORENO-ELGARD Paloma AFM-Téléthon Service régional	MONIN Carol AEIM -ADAPEI 54	RAGUE Nicole UDAF DES VOSGES
	PERREAU Daniel UNSA/CDCA 88	FERRARI Jacques CFDT/CDCA 88	ROUSSEL Gérard FO/ CDCA 52
Collège n°3 : Représentants des conseils territoriaux de santé	FELTZ Alexandre Président du CTS 4	LEYENBERGER Stéphane CTS 4/ Maire de Saverne	KAHN Philippe CTS 4/ CERHGE
Collège n°4 : Représentants des partenaires sociaux	GOMBAUD Geneviève CFDT Grand Est	GORGE Alex CFDT Grand Est	GENAY Patrick CFDT Grand Est
Collège n°5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociale	BLAUD Olivier Mutualité Française	MASSON Laurent Mutualité Française	GRUNERT Jean-Marie Mutualité Française
Collège n°6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé	GARDEUR Emilie ORS Grand Est	VERNAY Michel Santé Publique France	En attente de désignation
Collège n°7 : Offreurs des services de santé	BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	VIRTE Michel URPS Médecins libéraux	BREIDT Damien URPS Médecins libéraux
	CHANGARNIER Stéphanie FNAQPA/ GCS IUNGO	RENAUDIN Antoine FNAQPA/ EHPAD SAINT JOSEPH	HUBERT Laurent FNAQPA/ ASSOCIATION ASIMAT
	GEBEL Thierry FHF	TRUCHET Sophie FHF	GOEMINNE Jerome FHF/ GHT Cœur Grand Est
	GERARD Marie-France FEMAGE	LARGER-AUBRY Carole FEMAGE	LABORDE Hervé FILIERIS
	WISNIEWSKI Patrick FHP/ Clinique de l'Orangerie	LERAY Bruno FHP/ Polyclinique Courlancy	GIACOMETTI Gabriel FHP / Hôpital Clinique Claude Bernard

Collège n°8 : Personnalités qualifiées	Poste vacant		
--	--------------	--	--

Président de la CRSA	Hubert ATTENONT CARSAT Nord-Est		
Président de la CSOS	Vincent ROYAUX CROM Grand Est		
Présidente de la CSDU	Angèle RATZMANN UDAF 67		
Président de la CSMS	Christian MINET Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est		
Présidente de la CSP	Jeanne MEYER IREPS Grand Est		

Article 2 :

Le Président de la Commission Permanente est Monsieur Hubert ATTENONT.

Les vices-président-e-s sont Madame Jeanne MEYER, Monsieur Christian MINET, Madame Angèle RATZMANN et Monsieur Vincent ROYAUX.

Article 3 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est



Virginie Cayré

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS Grand Est n°2021/3882 du 26 octobre 2021
Relatif à la composition de la commission spécialisée de la santé
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2021-3514 du 11 octobre 2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La commission spécialisée de la santé constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
CHAFFRAIX Frédéric SOS hépatites Alsace-Lorraine	INSEL Karin Alsace Cardio	GERZAGUET Pascal AFTC Alsace
BIGEAT Norbert Ligue contre le cancer	KLEIN Hermann AFD 67 - ASSOCIATION DES DIABETIQUES DU BAS RHIN	KEMPF Evelyne UNAFAM Grand-Est
CUEVAS Pierre France Rein Lorraine	VOINSON Stéphane Espoir 54	BONNOT Marylin APEI AUBE
MORENO-ELGARD Paloma AFM-Téléthon Service régional	MONIN Carol AEIM -ADAPEI 54	RAGUE Nicole UDAF DES VOSGES
PERREAU Daniel UNSA/CDCA 88	FERRARI Jacques CFDT/CDCA 88	ROUSSEL Gérard FO/ CDCA 52
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
VELUT Marie-Odile Présidente du CTS 1	JOUFLINEAU Véronique CTS1/ CPAM de l'Aube	DELAFONTAINE Jean-Louis CTS 1/ Fédération nationale des centres de Santé

❖ **Collège n° 4 : Partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
BOSSUET Pénélope CFE-CGC	VIARD Vincent CFE-CGC	LEMPEREUR Christine CFE-CGC
BAILLET Christophe MEDEF Grand Est	FULPIN Catherine MEDEF Grand Est	LINDLEY Christophe CEED
SCHLEGEL Pierre Paul UNAPL Haut-Rhin	MAZIERE François CCI GRANDEST	TRUPIED Caroline UNAPL
OSTE Sophie Chambre d'agriculture Grand Est	THOMAS Nathalie Chambre d'agriculture Grand Est	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
GIRARD Michel Medecins du Monde , Délégation Alsace	BLAVIER Corinne Ligue des Droits de l'Homme	BUISSON Jacques L'Etage club de jeunes
ATTENONT Hubert CARSAT du Nord-est	BUVELL Lucrezia CARSAT Alsace Moselle	THOMASSIN Clarence CARSAT Alsace Moselle
SEIGNEUR Lucas CAF Meurthe-et-Moselle	ANDRE Valérie CAF Meurthe-et-Moselle	GERARDIN Marie-Odile CAF Meurthe-et-Moselle
BLAUD Olivier Mutualité Française	MASSON Laurent Mutualité Française	GRUNERT Jean-Marie Mutualité Française

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
AUBREGE Thomas Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	DECKER Aurélie Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	CABLAN Céline Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
MEYER Jeanne IREPS Grand Est	PERSIANI Marie IREPS Grand Est	PATRIS Anne IREPS Grand Est
GARDEUR Emilie ORS Grand Est	VERNAY Michel Santé Publique France	En attente de désignation
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 7 : Offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants	
WISNIEWSKI Patrick FHP/ Clinique de l'Orangerie	LERAY Bruno FHP/ Polyclinique Courlancy	GIACOMETTI Gabriel FHP / Hôpital Clinique Claude Bernard
MOSER Serge UNAPEI Grand Est	BARREDA Béatrice UNAPEI Grand Est	ALLANE-VOILQUIN Jocelyne UNAPEI Grand Est
SICIAK-TARTARUGA Agnès URPS Orthophonistes	THIBORD Marion URPS Orthoptistes	FRANCOIS Pierre-Olivier URPS Orthophonistes
WILCKE Christophe URPS Pharmaciens	TEBOUL Michel URPS Biologistes	WINDSTEIN Claude URPS Pharmaciens

Article 2 :

La Présidente de la commission spécialisée de prévention est Madame Jeanne MEYER.
Le vice-président est Monsieur Frédéric CHAFFRAIX.

Article 3 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est


Virginie Cayré

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS Grand Est n° 2021/3883 du 26 octobre 2021
Relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2021-3514 du 11 octobre 2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La commission spécialisée de l'organisation des soins constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
LOUBIER Danielle UNAFAM Grand-Est	CORDIER Robert Polio-France-Glip	FONTAINE Daniel FAMILLES RURALES GRAND EST
PHILIPPI Alain INDECOSA-CGT	PIERREL Jean Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité	BUTTGEN Alain CLCV-MOSELLE
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
ALBISER Simone ESPOIR 54/ CDCA 54	CARRAT Marie-Cécile FEHAP GE/ CDCA 10	BONET Louis Gihp Lorraine et Agi/ CDCA 54

❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
PAGLIARULO Karine Présidente du CTS 5	En attente de désignation	En attente de désignation

❖ **Collège n° 4 : Partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
DOS SANTOS Eric CGT	GALLOT Estelle CGT	DEBAY Pascal CGT
DUSSAN Sylvie CFTC	LICHTENAUER Pascale CFTC	LESEINE Pierre CFTC
DRUART Sandrine FO	FRANCOIS Monique FO	HAEN Pascal FO
BAILLET Christophe MEDEF Grand Est	FULPIN Catherine MEDEF Grand Est	LINDLEY Christophe CEED
SCHLEGEL Pierre Paul UNAPL Haut-Rhin	MAZIERE François CCI GRANDEST	TRUPIED Caroline UNAPL
OSTE Sophie Chambre d'agriculture Grand Est	THOMAS Nathalie Chambre d'agriculture Grand Est	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
BLAUD Olivier Mutualité Française	MASSON Laurent Mutualité Française	GRUNERT Jean-Marie Mutualité Française
ROUCHON Maxime CPAM du Bas-Rhin	BLANCHARD Odile Service Médical Grand Est	KIRSTETTER Tayana CPAM du Bas-Rhin

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
MARMONT Thibault CREAI Grand Est	PAILLE François ANPAA Grand Est	L'HOTE Sandra CSAPA La Croisée
GARDEUR Emilie ORS Grand Est	VERNAY Michel Santé Publique France	En attente de désignation

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
GEBEL Thierry FHF	TRUCHET Sophie FHF	GOEMINNE Jerome FHF/ GHT Cœur Grand Est
SAILLARD Marie Odile FHF/ CHR METZ THIONVILLE	DUPOND Bernard FHF/ CHU Nancy	GALY Michaël FHF/ HUS
RABAUD Christian FHF/ CHU Nancy	ANDRES Emmanuel FHF/ HUS	RIEU Philippe FHF/ CHU Reims
WOEHL Jean-Marie FHF/ Hôpital Civil de Colmar	COLLART Michèle FHF/ CH de Troyes	PINEY David FHF/ CH de Luneville
AMARILLI Philippe FHF/ EPSM Brumath	PICHENE Catherine FHF/ CPN Laxou	SAIDI Abderrahmane FHF/ EPSM Haute Marne
BRETON Christian FHP/ Clinique Louis Pasteur Santé	SOVANN Sydney FHP/ Clinique de l'Orangerie	DAYAWA Hervé FHP/ Polyclinique Reims-Bezannes
WISNIEWSKI Patrick FHP/ Clinique de l'Orangerie	LERAY Bruno FHP/ Polyclinique Courlancy	GIACOMETTI Gabriel FHP / Hôpital Clinique Claude Bernard
MEYER Philippe FEHAP/ Centre Florentin - OHS Lorraine	CARDOSO Tom FEHAP/ Centre de Réadaptation de Mulhouse	VOISIN Philippe FEHAP/ CRRF COS-Pasteur
THIERY Yves UNICANCER/Institut de Cancérologie de Lorraine	SAVOY Marie-Aude UNICANCER/Institut Jean Godinot	CASPAR Marie-Paule UNICANCER/Institut de cancérologie Centre Paul Strauss
D'ANTONIO Rebecca FNEHAD/ AURAL	REVERDY Didier FNEHAD / HADAN	BERTIN Yvan FNEHAD/ Mutualité Française
GERARD Marie-France FEMAGE	LARGER-AUBRY Carole FEMAGE	LABORDE Hervé FILIERIS
TRYNISZEWSKI Frédéric CPTS Mulhouse	POULIN Romain CPTS du Centre Haute-Marne	MENGUY Pascal CPTS Grand Est
PROCHASSON Alain MEDIGARDE Lorraine	FABRE Joseph Association SOS médecins du 54	En attente de désignation
BRAUN François CHR Metz Thionville	NOIZET Marc SAU-SAMU68	ENGELMANN Maurice SAMU-Urgences de France 51
HUNAUT Dominique Ambulances Hunault	DEWITTE Laurent Groupe DEWITTE	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
BOEHRINGER Julien URPS Infirmiers	DELAPLACE Nadine URPS Infirmiers	SAINT-DENIS Marc URPS Infirmiers
FRICHE Corrine URPS Masseurs-kinésithérapeutes	GUIGANTI Yolande URPS Pédiçures-podologues	MARCHAND Benjamin URPS Masseurs-kinésithérapeutes
BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	VIRTE Michel URPS Médecins libéraux	BREIDT Damien URPS Médecins libéraux
BAUER Marie URPS Sages-femmes	HUTASSE Matthieu URPS des Chirurgiens-dentistes	BOCQUET Amandine URPS Sages-femmes
ROYAUX Vincent CROM Grand Est	ABEL-DECOLLOGNE Fabienne CROM Grand Est	FAUPIN Jean-Marie CROM Grand Est
HAAS-JORDACHE Adrien SAIA	En attente de désignation	En attente de désignation
CADOT Patrick HIA - LEGUEST	CHAPELLIER Pascal CMA 04 - METZ	DROUILLARD Isabelle HIA - LEGUEST
ABRAHAM-BENDELAC Eliane CODAGE	VENZON Nicolas PRAG	GUIDER Christian PTA Meuse

❖ Représentants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
MARMONT Thibault CREAI Grand Est	PAILLE François ANPAA Grand Est	L'HOTE Sandra CSAPA La Croisée
LOUBIER Danielle UNAFAM Grand-Est	CORDIER Robert Polio-France-Glip	FONTAINE Daniel Familles Rurales Grand Est

Article 2 :

Le Président de la commission spécialisée de l'organisation des soins est Monsieur Vincent ROYAUX.
La vice-présidente est Madame Marie-Odile SAILLARD.

Article 3 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est


Virginie Cayré

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS Grand Est n° 2021/3884 du 26 octobre 2021
Relatif à la composition de la commission spécialisée
pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2021-3514 du 11 octobre 2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
MINET Christian Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est	DENOUAL Alain UFC Que Choisir Bas Rhin	CASTELLANI Renato UDAPEI57
BURY Josette AFTC LORRAINE	TERRAZZANO Emma Afa Crohn RCH (association François Aupetit)	CLEMENT Raymond Fédération Nationale des Associations de Retraités
MOREAU Abeline FHF GE/ CDCA 10	QUIGNARD Elisabeth Les petites frères des pauvres / CDCA 10	SCHILLING Guy CFDT/ CDCA 54
BOULBEN Jean-Claude CGT/ CDCA 51	DURAND Huguette SDAE/ FDSEA Marne / CDCA 51	En attente de désignation
DOUCHET Olivier CFTC/ CDCA 52	RECOUVREUR Stéphane ADESS MS 52/ CDCA 52	LEGRAND Isabelle Trisomie 21/ CDCA 88
ALBISER Simone ESPOIR 54/ CDCA 54	CARRAT Marie-Cécile FEHAP GE/ CDCA 10	BONET Louis Gihp Lorraine et Agi/ CDCA 54

❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
FELTZ Alexandre Président du CTS 4	LEYENBERGER Stéphane CTS 4/ Maire de Saverne	KAHN Philippe CTS 4/ CERHGE

❖ **Collège n° 4 : Partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
GOMBAUD Geneviève CFDT Grand Est	GORGE Alex CFDT Grand Est	GENAY Patrick CFDT Grand Est
BIWER Jean CPME Grand Est	CAMPANER Sandra CPME Grand Est	MESSINA Valérie CPME Grand Est
SCHLEGEL Pierre Paul UNAPL Haut-Rhin	MAZIERE François CCI GRANDEST	TRUPIED Caroline UNAPL
OSTE Sophie Chambre d'agriculture Grand Est	THOMAS Nathalie Chambre d'agriculture Grand Est	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
DA SILVEIRA Ako Association JAMAIS SEUL	DIENY Lionel Union Régionale de la Fédération Addiction	BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline UDAF DES VOSGES
BLAUD Olivier Mutualité Française	MASSON Laurent Mutualité Française	GRUNERT Jean-Marie Mutualité Française

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
THUILLIEZ Alexandra GEPPO/ EHPAD les Tournesols	DE BOISSIEU Emmanuel GEPPO/ Institution les Tournesols	SPANNAGEL Laurent GEPPO/ EHPAD les Tournesols
CELERIER Jacques URIOPSS Grand Est	BINDOU Anne-Caroline URIOPSS/ Fondation Sonnenhof	IDRI Makhlof URIOPSS/ UTML
MOSER Serge UNAPEI Grand Est	BARREDA Béatrice UNAPEI Grand Est	ALLANE-VOILQUIN Jocelyne UNAPEI Grand Est
SABATINI Nicolas NEXEM/ AVSEA 88	BERSOT Maurice NEXEM/ ADASMS 52	FABERT Etienne NEXEM/ APEI de Thionville
GROSSE Frédéric FEHAP/ Les Maisons Hospitalières	CARAMAZANA Jean FEHAP/ L'ABRAPA	VAILLOT Isabelle FEHAP/ EHPAD Sainte Bernadette
LION Alain SYNERPA Grand Est	BILGILI Saniyé SYNERPA Grand Est	ROMAIN Perrine SYNERPA Grand Est
VORMS Benoît UNA Grand Est/ Association ALYS	MATHIEU Sylvie UNA Grand Est	En attente de désignation
CHANGARNIER Stéphanie FNAQPA/ GCS IUNGO	RENAUDIN Antoine FNAQPA/ EHPAD SAINT JOSEPH	HUBERT Laurent FNAQPA/ ASSOCIATION ASIMAT
PARACHINI Elisabeth Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est	MOREAU Alexis Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est	En attente de désignation
BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	VIRTE Michel URPS Médecins libéraux	BREIDT Damien URPS Médecins libéraux

❖ Représentants de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins

Titulaires	Suppléants	
BURY Josette AFTC LORRAINE	TERRAZZANO Emma Afa Crohn RCH (association François Aupetit)	CLEMENT Raymond Fédération Nationale des Associations de Retraités
GROSSE Frédéric FEHAP/ Les Maisons Hospitalières	CARAMAZANA Jean FEHAP/ L'ABRAPA	VAILLOT Isabelle FEHAP/ EHPAD Sainte Bernadette

Article 2 :

Le Président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est Monsieur Christian MINET.

La vice-présidente est Madame Elisabeth PARACHINI.

Article 3 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est


Virginie Cayré

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS Grand Est n°2021/3885 du 26 octobre 2021
Relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits
des usagers du système de santé de la Conférence Régionale de la Santé
et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2021-3514 du 11 octobre 2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
RATZMANN Angèle Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	ALLARD Badia APF France handicap Grand Est	DEJARDIN Christian UFC Que Choisir Grand Est
BIGEAT Norbert Ligue contre le cancer	KLEIN Hermann AFD 67 - ASSOCIATION DES DIABETIQUES DU BAS RHIN	KEMPF Evelyne UNAFAM Grand-Est
CUEVAS Pierre France Rein Lorraine	VOINSON Stéphane Espoir 54	BONNOT Marylin APEI AUBE
PERREAU Daniel UNSA/CDCA 88	FERRARI Jacques CFDT/CDCA 88	ROUSSEL Gérard FO/ CDCA 52
BOULBEN Jean-Claude CGT/ CDCA 51	DURAND Huguette SDAE/ FDSEA Marne / CDCA 51	En attente de désignation
DOUCHET Olivier CFTC/ CDCA 52	RECOUVREUR Stéphane ADESS MS 52/ CDCA 52	LEGRAND Isabelle Trisomie 21/ CDCA 88
ALBISER Simone ESPOIR 54/ CDCA 54	CARRAT Marie-Cécile FEHAP GE/ CDCA 10	BONET Louis Gihp Lorraine et Agi/ CDCA 54

❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
BRIEY Franck Président du CTS 2	ANDREUX Marie-Thérèse CTS 2/Union territoriale de retraités CFDT 54 - CDCA 54	En attente de désignation
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
BOSSUET Pénélope CFE-CGC	VIARD Vincent CFE-CGC	LEMPEREUR Christine CFE-CGC

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
JOLLAIN Carole Association Accueil et réinsertion sociale	SCHMITT Stéphanie Foyer Aurore Auboi	BARKALLAH Sami ARSEA

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	VIRTE Michel URPS Médecins libéraux	BREIDT Damien URPS Médecins libéraux

Article 2 :

La Présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est Madame Angèle RATZMANN.

Le vice-président est Monsieur Norbert BIGEAT

Article 3 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 4 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est


Virginie Cayré

